

Un incitatif fiscal pour les semences certifiées

Un stimulant économique pour l'agriculture et les agro-produits



Tout commence par une semence –

Les semences constituent le fondement des secteurs mondiaux de l'agriculture et des agro-produits et elles contribuent à la santé et au bien-être des agriculteurs, des fabricants, des consommateurs et de l'environnement.

L'industrie des semences investit dans l'innovation –

Les compagnies semencières privées sont les plus importants investisseurs dans la recherche et la sélection végétale au Canada, représentant 39 % de l'investissement total. En 2007, les semenciers canadiens ont investi plus de 56 millions \$ dans la recherche et ils planifient de presque doubler cet investissement d'ici 2012.

Investissements financés par les ventes de semences certifiées –



Les investissements du secteur privé dans la recherche et la sélection végétale sont financés par la vente de semences certifiées. Lorsque l'utilisation de semences certifiées est élevée, l'investissement est élevé. Par exemple, d'ici 2012, le secteur privé consacrera plus de 95 % de ses investissements à trois

cultures : canola, maïs et soya. En moyenne, plus de 92 % des semences plantées pour ces cultures sont certifiées. Seules 18 % des semences de blé plantées sont certifiées, et l'investissement du secteur privé dans la sélection des céréales ne représentera que 2 % de l'investissement total.

En moyenne, seules environ 30 % de toutes les semences plantées au Canada sont certifiées. Ce qui signifie que seuls environ 30 % des agriculteurs canadiens supportent les coûts de la recherche et de la sélection végétale qui profitent à tout le Canada.

Les semences sont aussi le point de départ de l'innovation. La recherche et la sélection végétale :

- produisent des variétés à plus haut rendement, une meilleure résistance aux maladies et aux parasites, une meilleure utilisation de l'apport agricole et une productivité accrue pour les agriculteurs, ce qui fait augmenter le revenu agricole (en fait, le George Morris Centre a découvert que l'introduction de seulement huit nouvelles variétés avait fait augmenter le revenu agricole au Canada de plus de 170 millions \$);
- donnent des produits à teneur plus élevée en huile et en amidon et offrant des caractéristiques améliorées de mouture, de maltage et de brassage et une meilleure qualité de l'huile aux fabricants de produits alimentaires;
- contribuent à une plus saine alimentation des consommateurs par l'entremise de la réduction des gras trans et de produits qui font baisser le cholestérol et
- contribuent à la santé de l'environnement en produisant des variétés qui permettent de réduire le labourage, de mieux utiliser les fertilisants et de réduire l'utilisation d'herbicides et de pesticides.

Un incitatif fiscal permettrait aux agriculteurs de profiter des avantages des semences certifiées et partagerait les coûts de l'innovation – Les sondages indiquent que la majorité des agriculteurs croient que les semences certifiées offrent des avantages et contribuent à leur succès. Ils reconnaissent aussi que les ventes de semences certifiées génèrent des fonds pour les investissements dans le développement de nouvelles variétés et ils croient que la valeur de l'innovation surpasse, à long terme, le coût des semences certifiées. Cependant, dans le but de contrôler les coûts à court terme, bon nombre de producteurs choisissent de ne pas acheter régulièrement de semences certifiées.

L'ACCS propose que le gouvernement mette en œuvre un incitatif à grande échelle pour les agriculteurs qui achètent des semences certifiées. Dans le cadre de cette proposition, les agriculteurs pourraient déclarer 155 % du coût des semences certifiées comme une dépense aux fins de l'impôt sur le revenu. La réduction du revenu imposable et l'augmentation des remboursements d'impôt compenseraient les frais additionnels entraînés par l'achat de semences certifiées.

Un véritable stimulant économique génère de la richesse – Si l'incitatif fiscal entraînait une augmentation de l'utilisation des semences certifiées, de la moyenne actuelle de 30 % à 50 % des semences plantées au Canada, l'impôt sur le revenu auquel renoncerait le gouvernement serait de l'ordre de 89,5 millions \$. Cependant, cette «dépense» serait largement compensée par :

- L'accroissement du revenu agricole – plus de 170 millions \$ provenant de seulement huit variétés récemment introduites.
- Les revenus fiscaux accrus provenant des semenciers et de tous les participants de la chaîne de valeur qui profiteraient des innovations financées par les ventes de semences certifiées – le George Morris Centre estime que les huit nouvelles variétés ont généré plus de 60 millions \$ en revenus fiscaux.
- Le George Morris Centre estime que si l'incitatif fiscal entraînait la **pleine** utilisation des semences certifiées, il en coûterait 179 millions \$, mais le rendement pour l'économie se chiffrerait à plus de 600 millions \$ annuellement.

Un incitatif fiscal pour les semences certifiées – Un véritable stimulant économique

